

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Arrêté de police N°05/2018 du 29 janvier 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu la demande écrite formulée par la société Sogebat de mettre en place une benne sur le domaine Public au niveau du chemin d'accès angle de l'habitation N° 465 du Bd Ambroise Croizat 59287 Guesnain pour effectuer des travaux de rénovations du logement sis à Guesnain 479 Bd Ambroise Croizat.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1

La société SOGEBAT est autorisée à installer une benne de manière provisoire au niveau du chemin d'accès « place de stationnement » angle de l'habitation N° 465 du Bd Ambroise Croizat 59287 Guesnain du mardi 30 janvier 2018 au mercredi 31 janvier 2018 inclus.

ARTICLE 2

L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- Un passage libre devra être maintenu le long du trottoir afin de permettre le passage des piétons
- La benne ne devra en aucun cas déborder sur la chaussée
- Durant les travaux, des panneaux de signalisation informeront les usagers de la présence d'un obstacle

ARTICLE 3

La société SOGEBAT domiciliée ZI Fosse 13-BP25 62114 Sains en Gohelle

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, Le 29 janvier 2018 Pour le Maire empêché, L'Adjoint Délégué, R.SAENEN

COMMUNE DE GUESNAIN

